

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 avril 2022**, à 19 h, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), sur deux demandes visant à autoriser :

1. Un nombre de logement inférieur au nombre minimal prescrit au zonage, en lien avec la conversion d'un duplex en habitation unifamiliale, pour l'immeuble portant les numéros civiques **1722-1724, rue de Champigny** (lot 1 244 545 du cadastre du Québec), en dérogation à l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).
2. Le retrait d'un logement, en lien avec la conversion d'un triplex en duplex, pour l'immeuble portant les numéros civiques **2141-2145, rue Jacques-Hertel** (lot 1 184 283 du cadastre du Québec), en dérogation à l'article 151.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le 7 avril 2022, soit :

- Par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **7 avril 2022** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 23 mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire